

Finances

REF : DAF2012035

Signataire : RK/FB

Séance du Conseil Municipal du 28/06/2012

RAPPORTEUR : Djamila KHELAF

OBJET : Tarifs des centres de loisirs maternels et du centre de loisirs élémentaire Maria Casarès pour l'année 2012/2013

EXPOSE :Tarif des centres de loisirs maternels :

Lors de sa séance du 12 avril 2012 le Conseil Municipal a adopté les nouveaux quotients servant de base à l'établissement des tarifs municipaux de cantine et de centre de loisirs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants de participations aux activités du centre de loisirs maternel d'Aubervilliers à compter du 4 septembre 2012 pour les garderies maternelles du matin, les soirées, les mercredis et vacances scolaires :

TRANCHE	QUOTIENTS	ACTIVITES DU SOIR			ACTIVITES EN JOURNEE		
		Tarifs 2011/2012	Tarifs 2012/2013	Evolutions	Tarifs 2011/2012	Tarifs 2012/2013	Evolutions
A	0 à 105.00 €	0.24	0.24	0	0.66	0.66	0
B	105.01 à 150.00 €	0.39	0.39	0	1.18	1.18	0
C	150.01 à 200.00 €	0.58	0.59	+1.73%	1.74	1.78	+2.30%
D	200.01 à 275.00 €	0.80	0.82	+2.50%	2.10	2.16	+2.86%
E	275.01 à 350.00 €	0.91	0.93	+2.20%	2.48	2.54	+2.42%
F	350.01 à 460.00 €	1.07	1.10	+1.88%	2.86	2.94	+2.80%
G	460.01 à 610.00 €	1.17	1.20	+2.57%	3.24	3.32	+2.47%
H	610.01 à 760.00 €	1.36	1.39	+2.21%	3.78	3.88	+2.65%
I	760.01 à 920.00 €	1.42	1.45	+2.12%	3.98	4.08	+2.52%
J	920.01 et plus	1.58	1.62	+2.54%	4.38	4.48	+2.29%
G bis	Tarifs sans ressources	1.17	1.20	+2.57%	3.24	3.32	+2.47%
K	Extérieurs ou pas présenté	1.58	1.62	+2.54%	4.38	4.48	+2.29%
Evolutions							

Les cas particuliers :

- La situation des familles se présentant sans justificatifs de revenus sera classée d'office dans la tranche de quotient G bis.
- Lorsque des groupes d'enfants extérieurs à Aubervilliers seront occasionnellement accueillis au centre de loisirs maternels, le tarif maximum K leur sera appliqué comme pour les familles ne venant pas faire calculer leur tarif
- Famille sans ressources : application d'un tarif forfaitaire de 1.20€ pour les soirées et de 3.32€ pour les mercredis et vacances révisable en commission sociale.
- Enfants extérieurs aux écoles d'Aubervilliers : application du plein tarif de 4.48€.
- La prestation des enfants qui bénéficient d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) sera facturée 1 jour sur 2 pour les repas et les goûters.

Tarifs prestation de la garderie matinale :

	TARIFS 2011/2012	TARIFS 2012/2013	EVOLUTIONS
ACCUEIL A LA SEMAINE	9.40 EUROS	9.60 EUROS	Plus 2.17 %
ACCUEIL AU MOIS	25.50 EUROS	26.10 EUROS	Plus 2.36 %
ACCUEIL EXCEPTIONNEL A LA JOURNEE	4.00 EUROS	4.10 EUROS	Plus 2.50 %

Tarifs du centre de loisirs élémentaires Maria CASARES :

La ville d'Aubervilliers, en partenariat avec la ville de Saint-Denis, s'est engagée par convention dans la construction d'un groupe scolaire intercommunal comprenant un centre de loisirs maternels et un centre de loisirs élémentaires, dénommés Maria Casarès pour l'élémentaire et Robert Doisneau pour les maternelles.

En accord avec la ville de Saint-Denis, le groupe scolaire intercommunal étant situé sur le territoire de celle-ci, il est convenu que la ville de Saint-Denis assurera le fonctionnement du groupe scolaire ainsi que celui des centres de loisirs.

Comme le stipule également la convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal, chaque ville assurera les inscriptions administratives aux activités périscolaires (restauration, étude, accueil de loisirs) ainsi que la facturation pour les familles domiciliées sur son territoire. À ce titre, les familles bénéficieront des tarifs en vigueur sur leur lieu de domiciliation.

Le fonctionnement du centre de loisirs élémentaire étant confié par convention entre la commune d'Aubervilliers et l'association Aubervacances-Loisirs, il est nécessaire d'harmoniser les tarifs du centre de loisirs Maria Casarès avec les tarifs pratiqués par l'association Aubervacances-Loisirs sur la ville d'Aubervilliers.

En effet les familles des enfants d'Aubervilliers fréquentant le centre de loisirs élémentaire Maria Casarès doivent bénéficier des mêmes tarifs que les enfants fréquentant les centres de loisirs élémentaires sur le territoire d'Aubervilliers.

Afin de pouvoir assurer la facturation aux familles des prestations du centre de loisirs, il est proposé au conseil municipal d'adopter la grille des tarifs du centre de loisirs élémentaire Maria Casarès sur la base des tarifs pratiqués sur le territoire d'Aubervilliers.

Tarifs proposés pour le centre de loisirs élémentaire Maria Casarès pour l'année 2012/2013

TRANCHE	QUOTIENTS	Soir	journée
A	0 à 105.00 €	1.00	1.00
B	105.01 à 150.00 €	1.00	1.30
C	150.01 à 200.00 €	1.00	1.80
D	200.01 à 275.00 €	1.00	2.20
E	275.01 à 350.00 €	1.00	2.60
F	350.01 à 460.00 €	1.00	2.90
G	460.01 à 610.00 €	1.00	3.40
H	610.01 à 760.00 €	1.00	3.80
I	760.01 à 920.00 €	1.00	4.00
J	920.01 et plus	1.00	4.30
G bis	Tarifs sans ressources	1.00	3.40
K	Extérieurs ou pas présenté	1.00	4.30

Direction Générale des Services / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2012035

Signataire : RK/FB

OBJET : Tarifs des centres de loisirs maternels et du centre de loisirs élémentaire Maria Casarès pour l'année 2012/2013

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 098 du 12 avril 2012 approuvant les nouveaux tarifs pour l'année 2012/2013 des restaurants scolaires et goûters,

Vu le budget communal,

Vu la convention de fonctionnement entre la ville d'Aubervilliers et la ville de Saint-Denis ayant pour objet de définir les modalités de gestion scolaire et périscolaire du groupe scolaire intercommunal, dont l'école élémentaire est dénommée Maria Casarès et l'école maternelle Robert Doisneau,

Considérant qu'il convient d'ajuster les tarifs des centres de loisirs maternels en fonction de l'inflation,

Considérant que la ville de Saint-Denis en accord avec la ville d'Aubervilliers assurera l'organisation des centres de loisirs maternels et élémentaires du groupe scolaire,

Considérant que les inscriptions administratives aux activités périscolaires (restauration, étude, accueil de loisirs) se font auprès de chaque ville selon les modalités définies par chaque commune,

Considérant que la ville d'Aubervilliers et la ville de Saint-Denis sont respectivement chargées de la facturation aux familles domiciliées sur leur territoire ou bénéficiant d'une dérogation pour l'ensemble des prestations réalisées,

Considérant que les enfants d'âge élémentaire domiciliés sur la ville d'Aubervilliers doivent bénéficier des mêmes tarifs de centre de loisirs appliqués pour l'ensemble des familles de son territoire,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ADOPTE : les tarifs des participations familiales aux activités de garderies maternelles du matin, des soirées, des mercredis et vacances du centre de loisirs maternels et du centre de loisirs élémentaires Maria Casarès comme suit à compter du 4 septembre 2012.

CENTRE DE LOISIRS MATERNELS

CENTRE DE LOISIRS

ELEMENTAIRES

TRANCHE	QUOTIENTS	Tarifs 2011/2012 SOIR	Tarifs 2012/2013 JOURNEE	Tarifs 2011/2012 SOIR	Tarifs 2012/2013 JOURNEE
A	0 à 105.00 €	0.24	0.66	1.00	1.00
B	105.01 à 150.00 €	0.39	1.18	1.00	1.30
C	150.01 à 200.00 €	0.59	1.78	1.00	1.80
D	200.01 à 275.00 €	0.82	2.16	1.00	2.20
E	275.01 à 350.00 €	0.93	2.54	1.00	2.60
F	350.01 à 460.00 €	1.10	2.94	1.00	2.90
G	460.01 à 610.00 €	1.20	3.32	1.00	3.40
H	610.01 à 760.00 €	1.39	3.88	1.00	3.80
I	760.01 à 920.00 €	1.45	4.08	1.00	4.00
J	920.01 et plus	1.62	4.48	1.00	4.30
G bis	Tarifs sans ressources	1.20	3.32	1.00	3.40
K	Extérieurs ou pas présenté	1.62	4.48	1.00	4.30

ADOPTE : les tarifs forfaitaires pour l'accueil du matin

	TARIFS 2012/2013	TARIFS 2011/2012
ACCUEIL A LA SEMAINE	9.60 EUROS	9.40 EUROS
ACCUEIL AU MOIS	26.10 EUROS	25.50 EUROS
ACCUEIL EXCEPTIONNEL A LA JOURNEE	4.10 EUROS	4.00 EUROS

Cas particuliers

- La situation des familles se présentant sans justificatifs de revenus sera classée d'office dans la tranche de quotient G bis.
- Lorsque des groupes d'enfants extérieurs à Aubervilliers seront occasionnellement accueillis au centre de loisirs maternel, le tarif maximum K leur sera appliqué comme pour les familles ne venant pas faire calculer leur tarif
- Familles sans ressources : application d'un tarif forfaitaire de 1.20€ pour les soirées et de 3.32€ pour les mercredis et vacances révisable en commission sociale.
- Enfants extérieurs aux écoles d'Aubervilliers : application du plein tarif de 4.48€.
- La prestation des enfants qui bénéficient d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) sera facturée 1 jour sur 2 pour les repas et les goûters.

IMPUTE : la recette au budget communal au **407 – 7067 (407 – 7067-421)**

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/07/2012

Publié le : 03/07/2012

Certifié exécutoire le : 06/07/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué